

## FNB Indice total des obligations du Canada à rendement amélioré CI (CAGG) - Parts non couvertes

### Gestion mondiale d'actifs CI

#### 19 décembre 2023

Le présent document contient des renseignements essentiels sur le FNB Indice total des obligations du Canada à rendement amélioré CI. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce fonds négocié en bourse (« FNB ») dans son prospectus. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion mondiale d'actifs CI au [www.ci.com](http://www.ci.com), à [servicefrancais@ci.com](mailto:servicefrancais@ci.com) ou au 1-800-792-9355.

**Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

Gestion mondiale d'actifs CI propose de modifier l'objectif de placement du fonds et de changer son nom à FNB Indice des obligations totales du Canada CI le 5 avril 2024 ou aux environs de cette date. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la modification n<sup>o</sup> 1 apportée au prospectus du FNB daté du 31 mai 2023.

En cas d'approbation à une assemblée extraordinaire du FNB qui aura lieu vers le 5 mars 2024 ou aux environs de cette date, l'objectif de placement du FNB deviendra « Le FNB CI cherche à reproduire, autant que raisonnablement possible, le cours et le rendement d'un indice canadien d'obligations de catégorie investissement, compte non tenu des frais. Le FNB CI vise actuellement à reproduire l'indice obligataire universel FTSE Canada (l'« indice ») ou tout indice qui le remplace ». Sous réserve de l'approbation de la modification de l'objectif de placement, les frais de gestion seront réduits à 0,07 %.

### Bref aperçu

Date de création du FNB :	22 juin 2017	Gestionnaire du fonds :	Gestion mondiale d'actifs CI
Valeur totale au 31 octobre 2023 :	10,61 millions \$	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion mondiale d'actifs CI
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,21 %	Distributions :	Mensuelles

### Information sur les opérations (12 mois se terminant le 31 octobre 2023)

Symbole boursier :	CAGG	Volume quotidien moyen :	175 Parts non couvertes
Bourse :	TSX	Nombre de jours de négociation :	114 sur 251 jours de bourse
Monnaie :	\$ CA		

### Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 31 octobre 2023)

Cours du marché :	40,52 \$ - 44,17 \$	Écart acheteur-vendeur moyen :	0,00 %
Valeur liquidative :	40,59 \$ - 44,17 \$		

### Dans quoi le FNB investit-il?

Le FNB cherche à reproduire, autant que raisonnablement possible, le cours et le rendement de l'indice Bloomberg Canadian Aggregate Enhanced Yield (l'« indice »), compte non tenu des frais. La stratégie de placement du FNB consiste à investir dans les titres constituant l'indice et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question, ou à investir autrement de façon à reproduire le cours et le rendement de l'indice (comme l'échantillonnage). Au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant et de détenir de tels titres, le FNB peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au cours et au rendement de l'indice. L'indice est conçu pour saisir à grande échelle le marché canadien des titres à revenu fixe de qualité tout en visant à accroître le rendement à l'intérieur des paramètres de risque et des contraintes souhaités. Plutôt que de pondérer de nouveau chacun des titres, l'indice a recours à une méthode fondée sur des règles pour pondérer de nouveau des sous-groupes de l'indice Bloomberg Canadian Aggregate en vue de produire un rendement plus élevé tout en conservant dans une large mesure les caractéristiques de risque de l'indice Bloomberg Canadian Aggregate. Pour pouvoir faire partie de l'indice Bloomberg Canadian Aggregate, les titres de créance doivent avoir un coupon à taux fixe, leur montant nominal en cours doit être d'au moins 150 millions de dollars, la durée à leur échéance définitive doit être d'au moins un an et ils doivent avoir obtenu une note de qualité.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 31 octobre 2023. Ces placements changeront en fonction des modifications apportées à l'indice.

### Dix principaux placements (au 31 octobre 2023)

1. Gouvernement du Canada, 0,5 %, 1er septembre 2025	1,5 %
2. Gouvernement du Canada, 0,25 %, 1er mars 2026	1,2 %
3. Province de l'Ontario, 2,6 %, 2 juin 2025	0,9 %
4. Province de l'Ontario, 4,6 %, 2 juin 2039	0,9 %
5. Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 1,95 %, 15 décembre 2025	0,8 %
6. Gouvernement du Canada, 1 %, 1er septembre 2026	0,8 %
7. Gouvernement du Canada, 3,5 %, 1er août 2025	0,8 %
8. Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 0,95 %, 15 juin 2025	0,7 %
9. Gouvernement du Canada, 2,75 %, 1er septembre 2027	0,7 %
10. Gouvernement du Canada, 3,25 %, 1er septembre 2028	0,7 %

Pourcentage total des 10 principaux placements 9,0 %

Nombre total de placements 680

### Répartition des placements (au 31 octobre 2023)

● Revenu fixe	100,0 %
● Services financiers	0,1 %
● Autres	-0,1 %



### Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

# FNB Indice total des obligations du Canada à rendement amélioré CI (CAGG) - Parts non couvertes

## Niveau de risque

Gestion mondiale d'actifs CI estime que la volatilité de ce FNB est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique Facteurs de risque dans le prospectus du FNB.

## Aucune garantie

Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

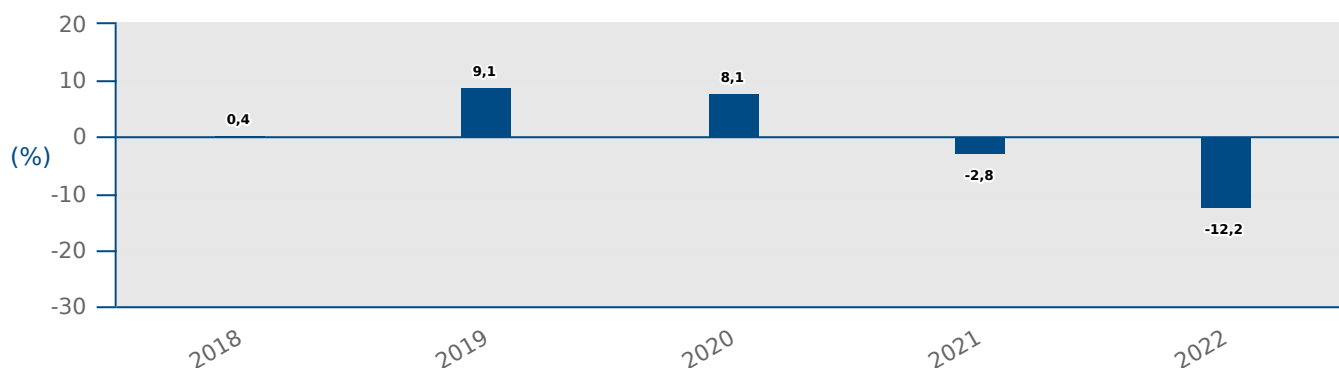
## Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement de cette série de titres du FNB au cours des 5 dernières années civiles. Les frais du FNB ont été déduits du rendement<sup>1</sup> exprimé. Ils réduisent le rendement du FNB. Cela signifie que le rendement du FNB peut ne pas correspondre à celui de l'indice.

<sup>1</sup>Le rendement est calculé en fonction de la valeur liquidative du FNB.

## Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement annuel de cette série de titres du FNB au cours des 5 dernières années civiles terminées. La valeur de cette série du FNB a diminué au cours de 2 de ces 5 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce FNB, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



## Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement de cette série de titres du FNB sur 3 mois au cours des 5 dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le FNB au début de cette période
<b>Meilleur rendement</b>	7,4 %	30 juin 2020	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 074 \$.
<b>Pire rendement</b>	-7,8 %	30 avril 2022	Votre placement chuterait pour s'établir à 922 \$.

## Rendement moyen

Au 31 octobre 2023, le placement d'une personne qui a investi 1 000 \$ dans cette série de titres du FNB à sa création vaut 998 \$, soit un taux de rendement annuel composé de 0,0 %.

## Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

### Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

#### Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours acheteur et le cours vendeur.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée écart acheteur-vendeur.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

# FNB Indice total des obligations du Canada à rendement amélioré CI (CAGG) - Parts non couvertes

## Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

## Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

## Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

## À qui le FNB est-il destiné?

### Aux investisseurs qui :

- souhaitent investir dans un vaste éventail de titres à revenu fixe qui sont libellés en dollars canadiens;
- peuvent supporter la fluctuation du marché boursier.

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre cette série de titres du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts non couvertes du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

### 2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Au 30 juin 2023, les frais du FNB s'élevaient à 0,28 % de sa valeur, ce qui correspond à 2,80 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB.	0,21 %
<b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b> Il s'agit des frais de transactions du FNB.	0,07 %
<b>Frais du FNB</b>	0,28 %

### Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

# FNB Indice total des obligations du Canada à rendement amélioré CI (CAGG) - Parts non couvertes

## Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

## Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Gestion mondiale d'actifs CI, ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Gestion mondiale d'actifs CI

15, rue York 2<sup>e</sup> étage  
Toronto (ON) Canada  
M5J 0A3

Tél. sans frais : 1-800-792-9355  
Courriel : [servicefrancais@ci.com](mailto:servicefrancais@ci.com)  
Site Web : [www.ci.com/fr/](http://www.ci.com/fr/)

Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.

« Bloomberg® » et les indices Bloomberg énumérés aux présentes (les « indices ») sont des marques de service de Bloomberg Finance L.P. et des membres de son groupe, y compris Bloomberg Index Services Limited (« BISL ») (collectivement, « Bloomberg »), et leur utilisation par le placeur des présentes (le « titulaire de licence ») a été autorisée sous licence à certaines fins. Les produits financiers mentionnés dans le présent document (les « produits ») ne sont ni parrainés, ni approuvés, ni vendus, ni promus par Bloomberg. Bloomberg ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires ou aux contreparties des produits ou au public à l'égard du caractère avisé d'un placement dans des titres ou des marchandises en général ou dans le produit propre. Le seul lien entre Bloomberg et le titulaire de licence consiste en l'octroi de licences d'utilisation de certaines marques de commerce et de noms commerciaux, de même que des indices établis, composés et calculés par BISL sans égard au titulaire de licence ou aux produits. Bloomberg n'est nullement obligée de tenir compte des besoins du titulaire de licence ou des propriétaires des produits lorsqu'elle établit, compose ou calcule les indices. Bloomberg n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'établissement du moment de l'émission des produits, de leurs prix et de leur quantité à l'émission, et n'y a pas participé. Bloomberg n'assume aucune obligation ou responsabilité, notamment à l'égard des clients des produits, relativement à l'administration, à la commercialisation ou à la négociation des produits. BLOOMBERG NE GARANTIT PAS L'EXACTITUDE ET/OU L'EXHAUSTIVITÉ DES INDICES OU DES DONNÉES S'Y RAPPORTANT, ET N'EST AUCUNEMENT RESPONSABLE DES ERREURS, OMISSIONS OU INTERRUPTIONS DANS CEUX-CI. BLOOMBERG NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RÉSULTATS QUE LE TITULAIRE DE LICENCE, LES PROPRIÉTAIRES DU PRODUIT, OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ, OBTIENDRONT DE LEUR UTILISATION DES INDICES OU DE DONNÉES S'Y RAPPORTANT. BLOOMBERG NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET DÉNIE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN BUT OU À UN USAGE PARTICULIER RELATIVEMENT AUX INDICES OU AUX DONNÉES S'Y RAPPORTANT. SANS LIMITER LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE ET DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, BLOOMBERG, SES CONCÉDANTS DE LICENCES AINSI QUE LEURS EMPLOYÉS, SOUS-TRAITANTS, MANDATAIRES, FOURNISSEURS ET VENDEURS RESPECTIFS N'ASSUMENT AUCUNE OBLIGATION NI RESPONSABILITÉ DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT À L'ÉGARD DE PRÉJUDICES, DE DOMMAGES OU DE DOMMAGES-INTÉRÊTS, DIRECTS, INDIRECTS, PUNITIFS OU AUTRES, DÉCOULANT DU PRODUIT OU DES INDICES, DES DONNÉES OU DES VALEURS S'Y RAPPORTANT, QU'ILS RÉSULTENT DE LEUR NÉGLIGENCE OU AUTREMENT, MÊME S'ILS EN SONT AVISÉS.

Le FNB a été conçu uniquement par CI Global Asset Management (« CI GAM »). Le FNB n'est d'aucune façon lié au groupe des sociétés de la London Stock Exchange plc (collectivement, le « Groupe LSE »), ni parrainé, approuvé, vendu ou promu par celui-ci. FTSE Russell est un nom commercial de certaines sociétés du groupe LSE. Tous les droits relatifs à l'indice appartiennent à la société pertinente du Groupe LSE qui est propriétaire de l'indice. FTSE<sup>MD</sup>, FTSE Russell<sup>MD</sup>, FT-SEMD, FOOTSE<sup>MD</sup>, RUSSELL<sup>MD</sup> et The Yield Book<sup>MD</sup> sont des marques de commerce de la société pertinente du Groupe LSE qui sont utilisées sous licence par toute autre société du Groupe LSE. L'indice est calculé par ou pour le compte de FTSE International Limited ou de sa filiale, son agent ou son partenaire. Le Groupe LSE décline toute responsabilité envers toute personne découlant a) de l'utilisation de l'indice ou de quelque erreur qu'ils contiennent ou b) d'un placement dans le FNB ou de leur exploitation. Le Groupe LSE ne fait aucune réclamation, prédiction ni déclaration et ne donne aucune garantie quant aux résultats qui seront obtenus des FNB ou quant à la convenue de l'indice aux fins auxquelles ils sont utilisés par GMA CI.